

# Déclaration

---

95/9

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE CHRISTINE STEWART,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AMÉRIQUE LATINE ET AFRIQUE),

À L'OCCASION DE LA 51<sup>e</sup> SESSION DE

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

GENÈVE (Suisse)  
Le 10 février 1995



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand honneur, à titre personnel et en qualité de secrétaire d'État du gouvernement du Canada, de m'adresser à cette Commission qui a joué un rôle si important dans l'histoire des Nations Unies.

Depuis sa création en 1946, la Commission des droits de l'homme a été à l'origine d'un changement de cap radical dans les normes internationales concernant la conduite des gouvernements à l'endroit de leurs propres citoyens. Cette évolution a rendu le principe de la souveraineté absolue aussi caduc que celui de la monarchie absolue.

La Charte internationale des droits de l'homme et de nombreux autres instruments élaborés par cette Commission ont établi que l'intégrité et le bien-être fondamental de la population de tout pays étaient une préoccupation légitime de tous les gouvernements. Cet important virage, c'est-à-dire la reconnaissance du fait que tous les individus, tout comme les États, sont des sujets du droit international, a fait progresser les affaires internationales de façon prodigieuse; c'est un héritage inestimable que nous a légué cette Commission au terme de son premier demi-siècle d'existence.

Mais ici, comme dans la plupart des autres domaines du droit international, le plus difficile reste à faire : s'assurer que les normes que nous avons établies en matière de droits de la personne seront universellement respectées, et appliquées de manière efficace et en temps utile. Le Canada considère cette question comme l'une des plus cruciales de notre temps, et y voit le plus grand défi qui se pose actuellement à la Commission des droits de l'homme.

Au Canada, pendant l'année écoulée, le gouvernement et les députés, ainsi que des organisations et des citoyens de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de la société, ont mené une vaste consultation sur les intérêts de notre pays et la place qu'il occupe dans le monde. Les considérations auxquelles je viens de faire allusion - le caractère changeant des relations internationales, l'évolution de la notion de souveraineté des États, et l'importance cruciale des valeurs humaines fondamentales dans les affaires du monde - ont toutes joué un rôle clé dans les débats.

Cette semaine, le gouvernement a présenté les conclusions qu'il a tirées de ce processus, et affirmé que « les droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada. » Dans le rapport présenté par le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, à la Chambre des communes, l'essentiel de la philosophie canadienne en la matière a été défini comme suit :

Le Gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale,

mais aussi comme un élément crucial du développement de sociétés démocratiques et prospères, vivant en paix l'une avec l'autre. Le grand défi est de décider des meilleurs moyens d'amener les gouvernements à respecter les droits humains fondamentaux. Notre objectif ultime n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les gouvernements violent les droits, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leurs populations. [...] Les efforts que le Canada déploie pour défendre les droits de la personne reposent sur divers moyens, notamment le dialogue et la concertation dans les tribunes multilatérales.

Les Nations Unies ont évidemment un rôle clé à jouer dans la promotion de ces idéaux. Après tout, l'un des buts de la Charte des Nations Unies est justement de favoriser le respect des droits de la personne.

Mais la liberté et la démocratie ne forcent pas notre attention seulement à titre d'objectifs absolus. Ce sont aussi des instruments, des agents de progrès indispensables à la réalisation des autres objectifs fondamentaux de l'ONU dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Dans ses contributions aux Agendas pour la paix et pour le développement, le secrétaire général nous a rappelé l'interdépendance des objectifs fondamentaux de l'ONU. Le Canada est d'accord avec cette analyse. Et nous pensons que ses conséquences pour le travail que nous devons accomplir ici sont claires : nous devons veiller à ce que le programme des droits de la personne de l'ONU serve tous les buts de l'organisation - la paix, la liberté et la prospérité pour tous.

À cet égard, une lourde responsabilité incombe au titulaire du nouveau poste de haut commissaire pour les droits de l'homme, qui assume des fonctions très étendues en matière de promotion, de prévention, de protection et d'aide technique, en plus de coordonner les activités touchant les droits de la personne dans l'ensemble du système de l'ONU. Le Canada est fier d'avoir joué un rôle actif dans la création de ce poste et d'avoir appuyé la réaction de M. Ayala Lasso, au tout début de son mandat, face à la tragédie sans précédent du Rwanda. Nous félicitons le haut commissaire pour les premières mesures qu'il a prises et nous l'assurons qu'il pourra compter sur notre appui indéfectible pour accomplir les tâches qui l'attendent.

La responsabilité qui incombe à cette Commission n'est pas moins cruciale : nous devons fournir l'orientation et l'élan politique nécessaires pour que soient mis en pratique le mandat du haut commissaire et le Programme d'action établi lors de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme. J'aimerais maintenant passer en revue quelques-unes des avenues que pourrait explorer cette Commission, selon le Canada, pour orienter ses efforts.

L'une des principales préoccupations de la politique étrangère canadienne est d'accroître l'aptitude de la communauté internationale à cerner et à contrer les causes possibles d'instabilité, avant qu'elles ne donnent lieu à un conflit violent. Il est évident que l'apport de cette Commission sera capital en matière de détection précoce des conflits potentiels et de diplomatie préventive.

Mes propres voyages pendant l'année écoulée m'ont fait prendre douloureusement conscience du lien direct qui unit la paix et la sécurité au respect des droits de la personne. L'un ne va pas sans l'autre : il est évident que la guerre et l'agitation civile entraînent des violations massives des droits humains les plus fondamentaux. Cela nous est rappelé tous les jours par les images télévisées de violence et de souffrance qui nous parviennent constamment de l'ancienne Yougoslavie ou de l'Afrique centrale - où je me rendrai la semaine prochaine, incidemment, pour participer à une conférence visant à examiner la situation des quelque deux millions de réfugiés de la tragédie rwandaise.

En même temps, ce sont souvent les violations non contrées des droits de la personne qui sont à la source de conflits aussi tragiques.

Les rapporteurs et les groupes de travail de cette Commission, de même que les comités chargés de surveiller l'application des traités portant sur les droits de la personne, produisent régulièrement une mine de renseignements utiles et d'analyses pertinentes, qui peuvent nous aider à repérer les premiers signes d'un conflit possible et à réagir en conséquence. Dans le discours inaugural qu'il a prononcé au début de la présente session, le haut commissaire a souligné les perspectives de progrès qu'offrent dans ce domaine l'amélioration de la coordination et de l'échange d'information, et l'adoption de mesures efficaces pour assurer le suivi des recommandations des rapporteurs. Le Canada poursuivra ses consultations sur le meilleur moyen de réaliser ces progrès, soit en s'en remettant aux résolutions annuelles formulées à l'initiative du Canada sur les exodes massifs et sur les organes créés par traité concernant les droits de la personne, soit en adoptant une nouvelle résolution axée sur la détection précoce et l'action préventive.

Les droits de la personne jouent aussi un rôle fondamental dans la mise en place d'un environnement propice au développement durable. À cet égard, j'aimerais rendre hommage au secrétaire général pour la place prépondérante qu'il a accordée aux institutions nationales des droits de la personne et aux régimes démocratiques et responsables dans son Agenda pour le développement.

Dans son énoncé de politique étrangère, cette semaine, le gouvernement canadien a indiqué que les droits de la personne et la démocratie constituent l'une des priorités de son programme officiel d'aide au développement. Nous maintiendrons cette priorité

aussi bien dans les canaux bilatéraux que multilatéraux. Et nous pressons le haut commissaire pour les droits de l'homme, dans ses efforts pour remodeler les programmes de l'ONU dans ce domaine, de collaborer étroitement avec des organismes comme le PNUD [Programme des Nations Unies pour le développement], qui sont les mieux outillés pour mettre en oeuvre des projets efficaces. Plus tard au cours de la présente session, le président de la Commission canadienne des droits de la personne fera le compte rendu des activités d'un comité international réunissant des représentants d'institutions indépendantes des droits de la personne. Nous exhortons la Commission à appuyer leurs efforts.

Monsieur le Président, en matière de droits de la personne, il ne saurait y avoir nulle part de citoyens de seconde classe. Il est clair que la promesse d'assurer à tous le respect des droits humains et des libertés fondamentales, qui est inscrite dans la Charte de l'ONU, ne sera pas tenue tant que les droits et l'égalité de la moitié de la population mondiale ne seront pas reconnus et respectés, en droit et en pratique, dans tous les pays. Au cours des deux dernières années, le Canada a collaboré étroitement avec d'autres gouvernements et avec des organisations non gouvernementales pour amener les luttes pour l'égalité et les droits des femmes au coeur des délibérations de la présente Commission.

Nous poursuivrons cet effort au cours de la présente session en présentant deux résolutions. La résolution sur l'intégration des droits des femmes aux activités de l'ONU liées aux droits de la personne devrait ouvrir une avenue, cette année, que le haut commissaire et les divers mécanismes de l'ONU en la matière pourront emprunter pour contribuer concrètement au succès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en septembre.

Une autre résolution pourrait être basée sur les observations du rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes, que la Commission aurait avantage à étudier avec soin. J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter M<sup>me</sup> Radhika Coomaraswamy pour son premier rapport, qui offre un excellent point de départ pour la poursuite d'une action énergique en vue de promouvoir l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la violence faite aux femmes.

Monsieur le Président, aucun pays n'est exempt de problèmes en matière de droits humains, et chez nous, la situation difficile de nos citoyens autochtones est une question qui nous préoccupe beaucoup. Depuis qu'il a été élu en octobre 1993, le gouvernement canadien a lancé des initiatives pour construire avec les peuples autochtones du Canada un partenariat fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation à la prise de décisions. Nous avons aussi la ferme intention de contribuer à bâtir des communautés autochtones plus solides, plus saines et plus autonomes.

Cette volonté de partenariat est solidaire des travaux que la présente Commission s'apprête à entreprendre, en mettant à l'étude la « Déclaration sur les droits des peuples autochtones » proposée par la sous-commission. Le Canada a déjà fait savoir qu'il est déterminé à s'assurer que ceux à l'intention de qui la déclaration a été rédigée auront leur mot à dire dans les travaux de la Commission.

Nous avons aussi souligné qu'à notre point de vue, il est grand temps que cette Commission inscrive séparément à son ordre du jour l'étude de l'ébauche de déclaration, ainsi que les autres questions internationales qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada et leurs frères et soeurs de toutes les régions du globe.

Monsieur le Président, aucune liste de priorités en vue de réformer les institutions de l'ONU responsables des droits de la personne ne serait complète sans qu'y soient mentionnées les méthodes de travail de cette Commission elle-même. La Commission des droits de l'homme est le forum le plus important et le plus complexe des Nations Unies, mise à part l'Assemblée générale. Dans les dernières années, pourtant, nous avons tous été amenés à reconnaître que nous ne nous dotions pas de tous les instruments nécessaires pour satisfaire aux exigences croissantes de la communauté internationale.

Avant tout, il nous faut une meilleure préparation, et pour cela, nous avons besoin en premier lieu d'un délai plus long entre la clôture du débat de l'Assemblée générale sur les droits de la personne et le début des travaux de la Commission. L'intervalle actuel de six semaines n'est manifestement pas suffisant pour permettre aux rapporteurs et au Secrétariat de rassembler la documentation dont la Commission a besoin, et c'est à peine si les gouvernements ont le temps d'y jeter un coup d'oeil.

Le Canada prie donc instamment cette session de la Commission de se pencher sans attendre sur cette question et de proposer à l'ECOSOC [Conseil économique et social] un calendrier plus adéquat pour ses réunions, en consultation avec le haut commissaire et le secrétaire général adjoint pour les droits de l'homme.

Monsieur le Président, dans mon commentaire, je n'ai mentionné que quelques-unes des priorités du Canada pour renforcer le cadre institutionnel de promotion et de défense des droits de la personne. De toute évidence, les mécanismes dont nous disposons sont imparfaits, souvent fragiles, et il nous faut constamment les perfectionner.

Mais l'appareil des droits de la personne est sans effet s'il n'est pas mis en branle pour réagir à des situations réelles de violation de ces droits, peu importe où elles surgissent. Nous ne pouvons pas permettre que l'activité de cette Commission soit écartée sous prétexte que ses travaux sont perçus comme purement théoriques.

En conséquence, la délégation canadienne prendra une part active aux mesures prises par la Commission pour trouver des solutions pratiques à un large éventail de problèmes précis.

Et dans deux semaines, nous participerons ouvertement et de façon constructive à l'important débat annuel de la Commission sur les violations des droits de la personne dans toutes les régions du monde.

Le Canada considère ce débat non comme une question d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, mais comme une recherche commune de l'application universelle des normes que nous sommes tous, en tant que membres des Nations Unies, tenus de respecter et de promouvoir.

Il va de soi que les éléments de base de cette quête peuvent être améliorés. La crainte d'une politisation du débat, par exemple, pourrait être atténuée si les délibérations sur des cas précis étaient basées sur un rapport objectif du haut commissaire portant sur l'état des droits de la personne dans le monde entier. Les travaux des nombreux organes créés par traité et des rapporteurs fourniraient amplement les bases requises pour établir un tel rapport annuel. Le Canada a l'intention d'engager des discussions en ce sens.

En même temps, monsieur le Président, nous entendons poursuivre le débat sur les problèmes reliés aux droits de la personne, de la même façon que nous appuyons la réforme des institutions, dans un esprit non pas d'affrontement, mais de solidarité et de coopération.

Tels sont les défis qui se posent à nous collectivement : construire nos institutions des droits de la personne et leur donner une application concrète dans des situations réelles. Jour après jour, nous sommes confrontés à des histoires d'atrocités humaines; des êtres humains sans défenses, des vieillards, des étudiants, des enfants, des mères, des pères, tous innocents, sont torturés, maltraités, emprisonnés, assassinés. Nous devons tenir nos engagements envers les citoyens de tous les pays, dont notre Charte nous engage à servir le bien-être.

C'est à la fois la moindre et la plus importante de nos responsabilités : celle qui nous lie à notre humanité commune.

Merci.